
Bibliothèque et Archives Jean-Léon-Allie Library and Archives
Service d'archives – Archive Services

Fonds A USP-17 – Bibliothèque et archives Jean-Léon Allie.
2014-.
0,54m de documents textuels.

Histoire administrative :

a. Pour la bibliothèque.

La bibliothèque a débuté le 27 avril 1937 au Séminaire universitaire Saint-Paul. Feu le père Jean-Léon Allie, omi, l'a fondée, organisée et dirigée pendant plus de quarante ans. Bibliothécaire en chef émérite depuis 1993, le père Allie a consacré toutes ses énergies à la bibliothèque jusqu'à son décès, le 26 novembre 1996.

Grâce aux dons provenant d'institutions religieuses et aux achats judicieux du fondateur, la bibliothèque est devenue la plus grande de son domaine au Canada. La qualité scientifique de celle-ci est depuis longtemps reconnue par les chercheurs en philosophie, en études médiévales et en théologie. Outre ses domaines de spécialisation (c.-à-d. la théologie, la philosophie et les disciplines connexes), l'usager trouvera des ouvrages généraux couvrant plusieurs disciplines.

b. Pour le Service des archives.

Conformément au Règlement ADM-106[®], ADM-103[®], et ADM-118[®] de l'Université, ainsi qu'à son *Calendrier de conservation des documents*, le Service des archives accueille en ses voûtes tous les documents administratifs et historiques de l'Université Saint-Paul ainsi que l'acquisition d'archives privés.

Il offre aux autres unités de l'Université, un service de gestion des documents ; entreposant les documents semi-actifs et de valeur permanentes, en assure la classification, le traitement, et la bonne gestion archivistique. Le Service d'archives facilite aussi l'accès aux documents de l'institution, puis assure la promotion du patrimoine de l'Université Saint-Paul.

Historique de la conservation :

L'organisation des Archives universitaires n'existe que depuis mars 1949, date de l'aménagement d'un local spécialement destiné à rassembler les pièces documentaires se rapportant à l'Université d'Ottawa, incluant l'édifice Sedes Sapientiae (1959) qui devint plus tard l'Université Saint-Paul ainsi que les documents d'archives du Séminaire universitaire Saint-Paul (1937). Auparavant, ce qu'il y avait d'archives était gardé dans les bureaux particuliers des Pères Oblats chargés des diverses organisations de l'Université.

En 1965, une entente selon les termes du contrat de fédération entre l'Université Saint-Paul et l'Université d'Ottawa détermine la répartition des biens archivistiques entre les deux institutions. Les archives retenues par l'Université Saint-Paul sont conservées dans les locaux de l'édifice Deschâtelets, situés au 175 rue Main, Ottawa.

En novembre 2010 la gestion des archives fut remise à la Bibliothèque Jean-Léon-Allie de l'Université Saint-Paul, qui sera renommée par la suite « Bibliothèque et archives Jean-Léon-Allie ». On déménagea donc tout le matériel dans l'aile est du 2e étage du Séminaire universitaire Saint-Paul, au 249 rue Main, dans l'attente d'un endroit plus propice pour la conservation des documents.

Ce n'est qu'en 2014 que les documents propres à l'Université Saint-Paul, le Séminaire universitaire Saint-Paul ainsi que des fonds d'archives privés, furent déménagés dans un entrepôt au sous-sol de la Bibliothèque et archives Jean-Léon-Allie, 223 rue Main, Ottawa, pour en assurer la conservation.

Portée et contenu :

Les documents de ce fonds témoignent du rôle des fonctions de la Bibliothèque et archives Jean-Léon-Allie au sein de l'institution universitaire. Celui-ci contient des dossiers sur la planification, la gestion, et le développement de la Bibliothèque ainsi que celle des archives. On y retrouve entre autres; des méthodes et procédures, des statistiques, des rapports d'activités, de la correspondance, ainsi que les documents propres à la gestion du Service des archives.

Source immédiate d'acquisition :

Transfert administratif.

Restrictions d'accès :

Les documents sont ouverts à la consultation, mais ceux contenant des informations personnelles et confidentielles sont restreints à la consultation et à la reproduction.

Tous les documents sont soumis à la Loi sur les droits d'auteur.

Le Service des archives se réserve le droit de limiter l'accès aux documents fragiles ou endommagés.

Instrument de recherche :

Un répertoire de dossiers est disponible au bureau des archives.

Accroissements :

D'autres versements sont attendus.

Documents connexes :

Université Saint-Paul : fonds A USP-01 : section BA.